

Création originale de :

Hervé Di Rosa

Mis en page par :

Atelier Didier Thimonier

Graveur du poinçon du timbre pour le document philatélique officiel :

Claude Jumelet

Imprimé en :

héliogravure

Couleurs :

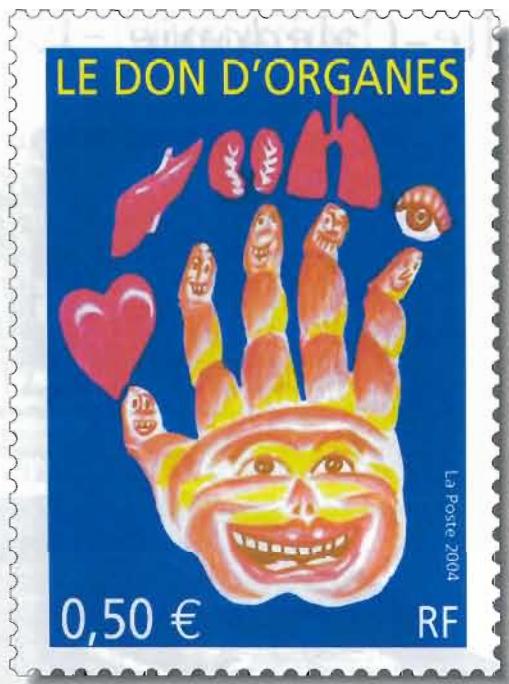
violet, rouge, jaune, blanc,
marron, jaune

Format :

vertical 25 x 36
54 timbres à la feuille

Valeur faciale :

0,50 €



(Photo d'après maquette et couleurs non contractuelles.)

premier jour



Dessiné par
Louis Arquer
Oblitération disponible
sur place
Timbre à date 32 mm
"Premier Jour"

Vente anticipée

À Paris

Le mardi 22 juin 2004 (heures restant à déterminer).

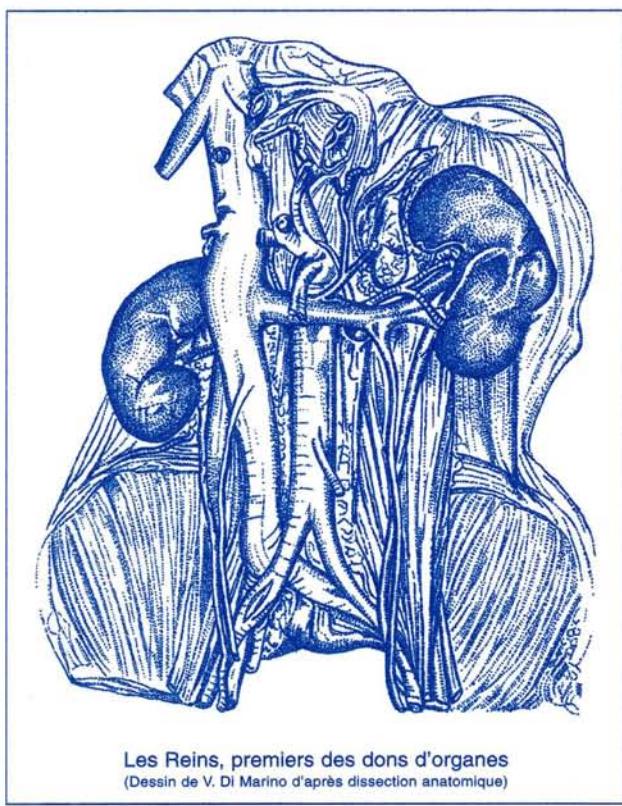
Un bureau de poste sera ouvert à l'hôpital Cochin, salle Capitulaire, 27 RUE DU FBG ST-JACQUES 75014 PARIS (sous réserve).

À Marseille (Bouches-du-Rhône)

Le mardi 22 juin 2004 (lieux et heures restant à déterminer).

En vente dans tous les bureaux de poste à partir du 23 juin 2004 et sur le site Internet de La Poste www.laposte.fr/philatelie

LE DON D'ORGANES



Les Reins, premiers des dons d'organes
(Dessin de V. Di Marino d'après dissection anatomique)

Bien qu'indissociable de l'épopée des greffes, l'histoire du don d'organes est souvent occultée. Les premières greffes entre humains (1951) furent des greffes rénales réalisées avec les reins de sujets venant de mourir. Elles échouèrent. La première greffe à partir d'un donneur vivant volontaire (Noël 1952) se déroula à Paris : un jeune charpentier, devenu anurique après ablation de son unique rein, éclaté lors d'une chute, fut greffé avec le rein offert par sa mère ! Hélas, après un succès transitoire et médiatisé, le rein cessa sa fonction au 21^e jour. Ce nouvel échec affirmait l'existence de la spécificité génétique de tout individu, ce qu'allait confirmer, en 1954, la réussite d'une greffe rénale entre vrais jumeaux. Il fallut attendre les progrès de l'immunologie et l'apparition des traitements anti-rejets (irradiation des greffés puis drogues immuno-suppressives) pour que réussisse en 1961 la première greffe entre donneur et receveur non parents (le donneur étant le beau-frère). Dès 1963, l'ère moderne s'ouvrait et en 1968, une nouvelle définition de la mort permettait les prélèvements chez les sujets en état de mort encéphalique (encéphale irrémédiablement détruit mais cœur battant). Les premières greffes d'organes autres que le rein se succédaient (foie en 1963, cœur en 1967, poumons en 1968) et la greffe devenait une thérapeutique courante, sans cesse améliorée par le choix des receveurs les plus compatibles et les progrès des immunosuppresseurs. Mais les problèmes éthiques surgissaient. Avait-on le droit de prélever des organes sur le cadavre d'un individu sans que celui-ci ait accepté, de son vivant, de faire ce don ? En France, les lois Caillavet puis bioéthique allaient tenter de répondre en permettant à chacun d'exprimer son choix de son vivant. Actuellement, des difficultés demeurent, notamment le problème de l'adhésion du public au don d'organe (32 % d'oppositions en 2002) et nombre de patients en attente de greffe décèdent, faute d'organes disponibles.

Pr. Vincent Di Marino
Président de l'Association méditerranéenne
pour le Développement des transplantations